



ARRETE MUNICIPAL N° A.2024.G.489
Portant fermeture temporaire de la chambre funéraire pour travaux

Commune de Faverges - Seythenex

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FAVERGES -SEYTHENEX

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-23, 2223-39 et 2223-56 à 2223-65 relatifs aux habilitations des établissements funéraires,

VU L'Arrêté Préfectoral n°PREF-DCI-BCAR-2024-0646 du 28 mars 2024 portant renouvellement de l'habilitation funéraire de la Commune de Faverges sous le numéro 24.74.0011 jusqu'au 31 décembre 2028

VU Le Règlement intérieur de la chambre funéraire de Faverges-Seythenex,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux d'agrandissement de la chambre funéraire de Faverges-Seythenex,

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Durant la période courant du lundi 02 décembre 2024 au vendredi 20 décembre 2024 inclus, la chambre funéraire de Faverges-Seythenex sera fermée à tous les utilisateurs afin d'effectuer des travaux d'agrandissement.

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Maire de Faverges-Seythenex, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale principal de première classe, Responsable du poste de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Faverges-Seythenex, Madame la Responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Maire, certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Arrêté devenu exécutoire compte-tenu
de la publication le : **25 NOV. 2024**
Notifié à l'intéressé(e) le : **22 NOV. 2024**

Fait le 21 novembre 2024,
Pour le Maire de Faverges-Seythenex,
L'Adjoint délégué
Marc BRACHET

Destinataires :

- * Police Municipale..... 1
- * Direction Générale des Services..... 1
- * Services Techniques..... 1
- * Affichage 1
- * Registre 1
- * Service enfance, jeunesse, scolaire, social et sportif 1
- * Commune de Saint-Jorioz 1
- * Commune d'Ugine 1
- * Pompes Funèbres PECH 1

